

# POUR UNE COMMANDE RAISONNÉE EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



## Pourquoi ?

Les enjeux liés à la nécessaire transition écologique et climatique demandent de repenser l'aménagement de l'espace public.

Cette démarche doit être menée avec une approche globale des fonctionnalités apportées que sont notamment :

- la réduction des îlots de chaleur ;
- la préservation des générations futures ;
- le renforcement du lien social.

La spécificité du vivant et la biodiversité doivent être prises en compte dès la conception et jusqu'à la mise en œuvre du projet et de son entretien.

L'objectif principal est de mieux sécuriser la durabilité et la qualité du projet en l'adaptant au sol, au bon usage et au climat.



10 % de végétation  
en plus c'est jusqu'à  
2°C en moins.



chaque  
jardin  
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

[www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr)



# POUR UNE COMMANDE RAISONNÉE EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

## COMMENT PROCÉDER ?

➔ Par la définition des objectifs et d'une programmation par le maître d'ouvrage à toute échelle. **Les caractéristiques du site, les fonctionnalités souhaitées, les contraintes d'occupation de l'espace et de calendrier, les moyens humains et matériels, l'entretien futur sont autant de problématiques à traiter en amont du projet.** Cette démarche pourra être précisée, enrichie, améliorée et confortée par un paysagiste.

➔ Par la **réflexion sur le coût global** et sur les bénéfices immédiats pour un investissement à long terme répondant aux préoccupations actuelles.

➔ Par **une concertation locale**, avec les services municipaux (et notamment le service espaces verts), et selon les cas avec les futurs usagers, riverains et habitants pour en définir les usages.

## LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

### Les points incontournables

- ✓ **Le sourcing** : il participe à définir les besoins de façon précise et pertinente ;
- ✓ **Le budget** : il doit être suffisant pour assurer la qualité de l'aménagement paysager ;
- ✓ **Le rétroplanning** : il permet de lister l'ensemble des tâches à effectuer dans la réalisation du projet et de les planifier ;
- ✓ Le **fascicule 35** et les règles professionnelles : ces documents constituent une aide à la rédaction du CCTP ;
- ✓ **Les compétences techniques** : organisation, qualifications, labels, expérience et références, moyens mis en œuvre, procédés utilisés ;
- ✓ **Les critères RSE**, notamment sociaux et environnementaux : ils permettent de privilégier les entreprises vertueuses et écoresponsables.
- ✓ **Les solutions fondées sur la nature (SfN)** : elles apportent des bénéfices pour la préservation de la biodiversité et d'autres avantages comme le maintien des paysages, l'amélioration du cadre de vie, la création d'activités de loisirs ou de tourisme.

### Les points de vigilance

- ✓ Privilégier le mieux disant et non le moins disant.
- ✓ Contrôler la bonne exécution des travaux.
- ✓ Prévoir un budget de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité de l'aménagement.





## Les recommandations particulières Pour la création d'aménagements paysagers

- ➔ **Allotir** : favoriser la séparation des lots « aménagements paysagers » des lots « bâtiments » ou « VRD ».
- ➔ **Acheter local** : privilégier l'achat de végétaux auprès des producteurs locaux, demander des précisions quant aux moyens et produits, exiger le marquage des arbres commandés, vérifier la prise en compte des besoins d'arrosage, vérifier le respect des végétaux.
- ➔ **Planter endémique** : choisir des plantes adaptées au sol et au climat pour ne pas engendrer de la mortalité et/ou un surcoût d'entretien. Connaître la nature du sol, l'orientation, l'ensoleillement, les conditions climatiques locales, la biodiversité est essentiel pour bien choisir les végétaux. Autant d'éléments qui permettent également une gestion raisonnée en eau.
- ➔ **Vérifier le plan de récolement** par rapport au plan d'exécution.



## Les recommandations particulières Pour l'entretien d'aménagements paysagers

- ➔ Le marché doit pouvoir répondre aux nouvelles exigences environnementales (notamment sur la gestion raisonnée (pas de sols nus, gestion différenciée, préservation des ressources naturelles).
- ➔ Un marché d'entretien étant le plus souvent pluriannuel, il importe que la vigilance du donneur d'ordre soit plus régulière la première année, de façon à adapter de la meilleure façon possible le rythme et le contour des interventions.



# POUR UNE COMMANDE RAISONNÉE EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



## Utilisez les outils techniques à votre disposition

### → Le fascicule 35

Le fascicule 35 du cahier des clauses techniques générales (CCTG) de travaux de génie civil est spécifique aux aménagements paysagers et aux aires de sports et de loisirs de plein air. Complètement remanié, ce nouveau fascicule permet de concevoir et de réaliser des projets plus durables, répondant mieux aux enjeux environnementaux et sociétaux.

C'est un réel outil de travail de la filière pour concevoir, gérer et entretenir des aménagements paysagers durables.



Scannez le QR code  
pour en savoir plus



### → Les règles professionnelles

Les 35 règles professionnelles, couvrent l'ensemble des règles pour la réalisation et l'entretien des aménagements paysagers.

Elles sont la transcription et l'identification du savoir-faire des entreprises du paysage.

Elles ont été rédigées par des professionnels du paysage : entreprises, donneurs d'ordre, bureaux d'étude, enseignants, fournisseurs, experts.

Elles sont disponibles en téléchargement sur [lesentreprisesdupaysage.fr](http://lesentreprisesdupaysage.fr)



### → FAÎTES APPEL À UN PROFESSIONNEL

Les professionnels du paysage ont vocation à vous accompagner tout au long de la réalisation et de l'entretien de vos aménagements paysagers.

Il est primordial de passer par eux pour vous permettre de réaliser des aménagements paysagers pérennes et vertueux, selon les règles de l'art



chaque  
jardin  
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

[www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr)

Votre Entreprise du Paysage :